



RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00041

Numéro SIREN : 539 616 243

Nom ou dénomination : A.I.S. ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2016 sous le numéro de dépôt 26

SARL AIS ENERGIES
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros
Siège social : 74 Route de St Loup – 70000 VESOUL
RCS VESOUL-GRAY 539 616 243

PROCES-VERBAL DES DELIBARATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le 8 décembre,

A 17 heures,

Les associés de la Sté AIS ENERGIES, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 74 Route de St Loup – 70000 VESOUL, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Mademoiselle Nathalie CARTERET possédant 375 parts.
- Monsieur Jérôme DEPARIS possédant 125 parts.

Seuls associés de la société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Nathalie CARTERET, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- démission de Mme CARTERET Nathalie ces fonctions de gérante.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés accepte la démission de Mme CARTERET Nathalie de ces fonctions de gérante de la société AIS ENERGIES à compter du 8 décembre 2015.

En conséquent, Monsieur DEPARIS Jérôme, demeurant 5 Rue des Sources 70000 VESOUL, associé, est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée.

Monsieur DEPARIS Jérôme dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur DEPARIS Jérôme accepte d'assurer les fonctions de gérant.
Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Mademoiselle CARTERET Nathalie



Monsieur DEPARIS Jérôme

